Nations Unies S/2014/603



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 août 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le rétablissement et le respect de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau

I. Introduction

1. Établi en application des résolutions 2048 (2012) et 2103 (2013) du Conseil de sécurité, le présent rapport rend compte des faits majeurs intéressant la situation politique, la sécurité, les droits de l'homme et la situation socioéconomique et humanitaire en Guinée-Bissau intervenus depuis la parution de mes rapports datés du 12 mai 2014 sous les cotes S/2014/332 et S/2014/333.

II. Rétablissement et respect de l'ordre constitutionnel

A. Situation politique

1. Aperçu de la situation politique dans le pays

2. Au cours de la période considérée, les événements politiques majeurs ont été le bon déroulement du deuxième tour de l'élection présidentielle, l'ouverture de la première session du nouveau Parlement, la prestation de serment du nouveau Président de la République et la nomination du nouveau Premier Ministre et de son gouvernement.

3. Le 18 mai, le second tour de l'élection présidentielle s'est déroulé dans le calme. Aucun problème technique ou logistique de taille n'a été signalé. Les Bissau-Guinéens n'ont pas été dissuadés d'aller voter par les allégations selon lesquelles 14 membres du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde (PAIGC) auraient été passés à tabac par des individus non identifiés la veille de l'élection, dans la soirée, dans la ville centrale de Bafatá, ni celles selon lesquelles le troisième Vice-Président du parti, Baciro Djá, aurait reçu des menaces la veille du scrutin. Le taux de participation, de 78,2 % des électeurs inscrits, montre l'attachement des Bissau-Guinéens aux valeurs démocratiques et au rétablissement de l'ordre constitutionnel.

4. Le 20 mai, le Président de la Commission électorale nationale, Augusto Mendes, a annoncé que le candidat du PAIGC, José Mário Vaz, avait obtenu 61,9 % des voix au deuxième tour de l'élection présidentielle et le candidat indépendant, Nuno Gomes Nabiam, 38,1 %. Après avoir contesté les résultats provisoires, ce dernier a déclaré lors d'une conférence de presse tenue le 22 mai qu'il acceptait les

14-58833 (F) 190814 190814







résultats au nom de la paix, de la stabilité et de l'intérêt supérieur du pays. Il a également demandé à ses partisans de respecter sa décision.

5. Dans leurs déclarations préliminaires, publiées les 19 et 20 mai, les missions internationales d'observation électorale de l'Union africaine, de la Communauté des pays de langue portugaise, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union européenne, de l'Organisation internationale de la Francophonie et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine ont estimé que l'élection avait été libre, équitable, transparente et crédible. Dans ses recommandations, la CEDEAO a vivement engagé les partenaires de développement à accélérer la levée des sanctions imposées au pays et à fournir, comme elle, un appui technique et financier destiné à aider le pays dans son entreprise de reconstruction et de développement.

6. Le 21 mai, le PAIGC et le Parti du renouveau social (PRS) ont publié un communiqué commun dans lequel ils confirmaient leur intention 1) de resserrer leurs relations, ii) de chercher un consensus sur un programme de réconciliation nationale, iii) de s'attacher à pardonner pour permettre la réconciliation et de convaincre les institutions publiques concernées d'amnistier les auteurs du coup d'État de 2012, iv) de faire en sorte que les forces de défense et de sécurité soient traitées avec respect et que leur dignité soit préservée, notamment dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, et v) d'offrir à la population de la Guinée-Bissau la garantie qu'elle ne serait pas menacée ou persécutée.

7. Le 23 mai, les résultats définitifs de l'élection présidentielle ont été publiés au *Journal officiel*, confirmant les chiffres provisoires annoncés par la Commission électorale nationale le 20 mai et marquant la fin du processus électoral de 2014.

8. Quelque 102 députés fraîchement élus ont prêté serment le 17 juin en présence du Premier Ministre de transition, du Président de la Cour suprême, du Président de la Commission électorale nationale, de représentants des partis politiques et des organisations de la société civile, de chefs religieux, de membres du corps diplomatique, de mon Représentant spécial pour la Guinée-Bissau et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), José Ramos-Horta, et du Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Portugal, Luís Campos Ferreira. La cérémonie a marqué le début de la neuvième législature qui va de 2014 à 2018. Les nouveaux députés ont élu Cipriano Cassamá du PAIGC à la présidence de l'Assemblée nationale. Ils ont aussi élu Inácio Gomes Correia du PAIGC, Premier Vice-Président, Alberto Nambeia, Président du PRS, Deuxième Vice-Président, Serifo Djala du PRS Premier Secrétaire et Dam Yala Nanka Barançāo du PAIGC, Seconde Secrétaire.

9. Dans son discours d'investiture, le Président de l'Assemblée nationale, M. Cassamá. a demandé à la communauté internationale de tenir sa promesse d'aider la Guinée-Bissau. Il s'est félicité de l'appui apporté à son pays par la CEDEAO, notamment grâce au déploiement d'une force de stabilisation, la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau, et a remercié le Timor-Leste de son soutien financier. Il a souhaité qu'un comité d'éthique soit créé à l'Assemblée nationale afin que celle-ci rende mieux compte de son action aux citoyens et ajouté que l'Assemblée devait prendre ses responsabilités en ce qui concerne l'exploitation équitable des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Enfin, il a appelé à l'unité nationale et proposé de relancer les activités de la Commission de la réconciliation de l'Assemblée.

10. Entre le 27 mai et le 19 juin, avant la prestation de serment, le futur Président, José Mário Vaz, s'est rendu au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Gambie, en Guinée, au Nigéria, au Portugal, au Sénégal et au Togo, où il a rencontré les chefs d'État. Il s'est également entretenu avec le Premier Ministre du Timor-Leste, Xanana Gusmão, à Bissau, le 7 juin. Le 23 juin, il a prêté serment au stade national de Bissau en présence de 11 chefs d'État de l'Afrique de l'Ouest.

11. Dans son discours d'investiture, il a remercié les pays de la sous-région et les organisations internationales de l'appui qu'ils avaient apporté à la Guinée-Bissau pendant la transition. Il a insisté sur sa volonté de respecter la Constitution et les lois du pays, d'éliminer la pauvreté, de mettre fin à l'instabilité et de lutter contre la corruption. En outre, il s'est engagé en faveur d'une exploitation viable des ressources naturelles et de réformes dans l'administration publique, la justice, la défense et le secteur de la sécurité qui s'inscriront dans le cadre d'un partenariat stratégique avec le nouveau Gouvernement.

12. À la suite de pourparlers avec tous les partis politiques représentés au Parlement, le 25 juin, le Président a nommé Domingos Simões Pereira, le Président du PAIGC, au poste de premier ministre. Dès sa nomination, celui-ci a déclaré aux médias que la situation politique s'était ainsi considérablement améliorée malgré des difficultés qui ne pourraient être surmontées qu'avec l'appui de la communauté internationale et à condition que le nouveau pouvoir rende davantage compte de son action. Il a réaffirmé que, même si le PAIGC était majoritaire à l'Assemblée nationale, il continuerait de chercher à s'entendre avec le PRS et les autres partis. Il s'est aussi engagé à dialoguer pour parvenir à la réconciliation nationale et à envisager des mécanismes grâce auxquels la nation pourrait progresser dans l'unité. Le 28 juin, il a pris la tête d'un défilé qui a rassemblé des milliers de personnes, essentiellement des jeunes, appelant à une véritable réconciliation nationale.

13. Le 3 juillet, M. Simões Pereira, nouveau Premier Ministre, a prêté serment au Palais présidentiel. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, il a rappelé que le pays avait besoin d'ordre, de discipline et de travail, et annoncé qu'il allait favoriser le principe d'ouverture et s'attacher à trouver un consensus sur les grandes questions nationales. Il a mis l'accent sur un certain nombre de priorités, en particulier la bonne gouvernance, la transparence, la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, ainsi que la promotion du développement socioéconomique et les bonnes relations avec les pays voisins, les organisations sous-régionales, les institutions financières et la communauté internationale dans son ensemble.

14. Le 4 juillet, sur la base des recommandations du Premier Ministre, le Président Vaz a signé le décret de nomination du Gouvernement, lequel comprend 31 membres et, plus précisément, 16 ministres dont 5 femmes et 15 secrétaires d'État dont une femme. Le Gouvernement se compose de 19 membres du PAIGC, 6 du PRS et 1 membre issu de chacun des partis suivants : Parti uni social démocrate, Parti de la convergence démocratique et Union pour le changement. Deux ministres et un secrétaire d'État ne sont officiellement membres d'aucun parti.

15. Le 10 juillet, le Premier Ministre a présidé le premier Conseil des ministres. Au cours de cette réunion, il s'est engagé fermement à respecter l'état de droit, à défendre l'intérêt public et à instaurer un dialogue sans exclusive afin de parvenir à un large consensus sur les grandes questions nationales. Le Conseil s'est achevé sur la décision de verser aux fonctionnaires deux mois de salaire, de suspendre

provisoirement les exportations de bois d'œuvre pour donner la priorité au transport de noix de cajou, et de prolonger l'année scolaire jusqu'au mois d'août dans les établissements publics.

2. Aperçu de la situation des droits de l'homme dans le pays

16. Au cours de la période considérée, aucun progrès notable n'a été accompli pour ce qui est de protéger les droits de l'homme et de faire en sorte que les personnes qui se sont rendues coupables de violations de ces droits rendent compte de leurs actes.

17. Le 17 mai, à la veille du deuxième tour de l'élection présidentielle, 14 membres du PAIGC, y compris le Président du Bureau politique régional de Bafatá, le Directeur de campagne du parti et trois députés à peine élus auraient été attaqués par des individus non identifiés dans les différents lieux des environs de Bafatá. Les victimes, parmi lesquelles on comptait quatre femmes, s'étaient divisées en trois groupes et parcouraient la région pour mettre en place des observateurs et apporter du matériel électoral dans différents bureaux de vote. La plupart d'entre elles ont été soignées à Bafatá et à Bissau. Le 18 mai, le PAIGC a publié un communiqué où il condamnait la violence et demandait aux Bissau-Guinéens de ne pas céder à l'intimidation. L'affaire a été signalée aux autorités régionales, à la structure de commandement conjoint chargée de la sécurité pendant les élections et à la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau. Aucun suspect n'a été identifié ou inculpé.

18. Le 9 juin, le Procureur général, Abdu Mané, a présenté sa démission au Président de transition, Manuel Serifo Nhamadjo, invoquant l'impossibilité pour lui de travailler avec le futur Président, M. Vaz. Le 6 mars 2014, M. Mané avait saisi la Cour suprême d'une demande d'invalidation de la candidature à la présidence de M. Vaz au motif que le candidat du PAIGC avait fait l'objet d'une enquête pénale pour corruption en février 2013. Par la suite, la Cour suprême avait conclu que M. Vaz jouissait de l'intégralité de ses droits politiques et que, du point de vue juridique, rien ne l'empêchait de se présenter à l'élection.

3. Action régionale et internationale visant à rétablir et à faire respecter l'ordre constitutionnel

19. Le 12 mai, lors d'une réunion de la Commission de consolidation de la paix en formation Guinée-Bissau, mon Représentant spécial en Guinée-Bissau et Chef du BINUGBIS a exposé la situation. Il a souligné qu'il fallait que la nouvelle majorité adopte une nouvelle approche pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité. Il a également souligné que la communauté internationale avait un rôle important à jouer dans la mobilisation de ressources financières et techniques.

20. Le 14 mai, un communiqué de presse a été publié à l'issue de la réunion de la Commission de consolidation de la paix en formation Guinée-Bissau. La Commission s'y félicitait du bon déroulement des élections législatives et du premier tour de l'élection présidentielle tenus le 13 avril et saluait la participation élevée et l'esprit pacifique dans lequel les Bissau-Guinéens avaient exercé leurs droits démocratiques. Dans un autre communiqué publié le 12 juin, elle a réaffirmé que la tenue des élections était une étape déterminante pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel et la reprise complète de la coopération avec la communauté internationale. La Commission a en outre réaffirmé qu'elle souhaitait collaborer

avec les nouvelles autorités au sujet des priorités stratégiques en matière de consolidation de la paix et aider le pays à faire face à ses besoins urgents. Une nouvelle fois, elle a demandé à tous les acteurs politiques et militaires d'entendre la voix du peuple et d'agir dans un esprit de dialogue pour soutenir le régime civil.

21. Dans un communiqué publié à l'issue de la session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO tenue le 30 mai à Accra, les dirigeants de la Communauté ont encouragé le nouveau Gouvernement à privilégier une approche inclusive de la gouvernance afin de susciter un consensus national et de mobiliser toutes les forces vives de la nation à la tâche urgente de reconstruction postélectorale. Ils ont également exhorté les nouvelles autorités à adopter et mettre en œuvre, avec l'appui de la CEDEAO et de toute la communauté internationale, un programme de réforme détaillé, incluant le dialogue et la réconciliation nationale, la reprise économique, la réforme des institutions de l'État et l'action menée aux fin de la stabilisation et du redressement.

22. Du 6 au 10 juin, le Premier Ministre du Timor-Leste, Xanana Gusmão, a effectué une visite en Guinée-Bissau où il s'est entretenu avec les futurs président et premier ministre. Il a également tenu des consultations avec le Président de transition, le Président de l'Assemblée nationale, le Premier Ministre de transition et le chef d'état-major des armées, ainsi que des représentants des forces de police et de sécurité, des partis politiques, des organisations de la société civile et de la CEDEAO. Il a invité les futurs président et premier ministre à participer à la dixième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des pays de langue portugaise à Dili le 23 juillet.

23. Le 17 juin, l'Union africaine a levé la mesure de suspension qui empêchait la Guinée-Bissau de participer à ses activités afin qu'elle puisse être représentée à la vingt-troisième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à Malabo, du 20 au 27 juin. Dans la décision qu'elle a prise à l'issue de ce sommet, l'Union africaine a demandé à la communauté internationale de renforcer son appui à la Guinée-Bissau et engagé les partenaires bilatéraux et multilatéraux à se mobiliser à l'occasion de la table ronde des donateurs qui aurait lieu à la fin de 2014 pour procurer au pays l'appui économique et financier dont il avait besoin. De même, dans un communiqué de presse publié le 27 juin, l'Organisation internationale de la Francophonie a annoncé sa décision de réintégrer la Guinée-Bissau, qui pourrait ainsi participer à nouveau à ses activités et être représentée dans ses organes statutaires.

24. Le 14 juillet, le Conseil de l'Union européenne a publié une déclaration annonçant qu'à la suite de la tenue d'élections libres et crédibles, l'Union suspendait les mesures restreignant sa coopération avec la Guinée-Bissau. L'annonce a été faite à l'issue d'une mission technique de l'Union européenne en Guinée-Bissau effectuée du 7 au 11 juillet. Le même jour, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, a salué cette décision qui permettait à l'Union d'apporter un soutien aux autorités nouvellement élues dans leurs efforts pour reconstruire et stabiliser l'État. Le 23 juillet, à la dixième Conférence des chefs d'État et de gouvernement tenue à Dili, la Communauté des pays de langue portugaise a réintégré la Guinée-Bissau.

25. Le 10 juillet, le Président Vaz et les nouveaux Ministres des affaires étrangères et de la défense ont assisté à la quarante-cinquième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO à Accra. Ces

dirigeants ont encouragé le nouveau Gouvernement à adopter et mettre en œuvre un programme de réforme complet qui devrait englober le dialogue et la réconciliation nationale, la reprise économique et la réforme de la gouvernance et des institutions politiques pour soutenir les efforts de stabilisation et de redressement du pays. Ils se sont engagés à fournir une assistance en ce qui concerne la mobilisation de ressources, notamment en organisant une conférence des donateurs. Ils ont également décidé de créer un fonds spécial d'assistance d'urgence pour la Guinée-Bissau et demandé aux États membres de la CEDEAO et aux partenaires de développement de verser des contributions. En outre, les dirigeants ont décidé que, pour que la réforme du secteur de la sécurité et de la défense soit effective et viable, ils allaient renforcer les moyens humains, financiers et logistiques du Bureau du Représentant spécial de la CEDEAO en Guinée-Bissau. Enfin, ils ont chargé la Commission de la CEDEAO d'examiner le mandat de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau d'ici au 31 décembre 2014, en étroite concertation avec le Gouvernement et d'autres partenaires internationaux.

4. Action menée en faveur de l'organisation d'un scrutin démocratique

26. Au cours de la période à l'examen, l'appui technique de la communauté internationale en ce qui concerne les élections a été chapeauté par le Programme des Nations Unies pour le développement. Il s'agissait d'aider la Commission électorale nationale et ses antennes régionales à exécuter des programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation civique et à s'occuper des préparatifs opérationnels et logistique du scrutin, y compris de l'achat du matériel électoral. Les conditions logistiques et techniques étaient réunies le jour du scrutin.

27. Les partenaires multilatéraux et bilatéraux, à savoir l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise, la CEDEAO, l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie, le Timor-Leste, les États-Unis et le Royaume-Uni, ont déployé plus de 270 observateurs électoraux pour le deuxième tour de l'élection présidentielle.

28. Même si la présence d'observateurs bissau-guinéens n'avait pas été prévue, trois grands groupes d'organisations de la société civile ont surveillé les différents aspects du processus électoral : Acção Cidadã (Action citoyenne), qui s'est attachée à suivre les campagnes électorales et le scrutin, le Réseau des femmes pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, qui s'est surtout intéressé à la participation des femmes aux élections, et un comité de la société civile qui s'est employé à vérifier que les candidats respectaient bien le Code de conduite qui avait été signé par les partis politiques et les candidats à l'élection présidentielle le 20 mars. Ces groupes ont aussi déployé des observateurs dans les bureaux de vote au deuxième tour, de façon non officielle.

B. Situation en matière de sécurité

29. Durant la période à l'examen, la situation est restée relativement stable sur le plan de la sécurité. Après le déploiement, le 10 mai, d'une unité blindée de police constituée venue du Burkina Faso, l'effectif de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau a atteint 850 personnes.

30. Un policier et un conseiller militaire du BINUGBIS ont été détachés auprès de la structure de commandement conjoint placée sous la double autorité des Ministres

de l'intérieur et de la défense du Gouvernement de transition, qui avait été établie pour veiller à la bonne exécution du plan national de sécurité pour les élections de 2014. Le dispositif de protection du bâtiment de l'ex-Commission électorale nationale, où était stocké le matériel électoral, n'a été levé que le 28 mai sur décision du commandement commun. Celui-ci a assuré la protection rapprochée du Président de la Commission et des nouveaux Président et Premier Ministre, et protégé les institutions publiques et les autorités de transition jusqu'à ce qu'elles cessent officiellement leurs fonctions le 5 juillet.

31. Le 2 juin, le Secrétaire général d'INTERPOL, Ronald Noble, s'est rendu en Guinée-Bissau avec mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, Said Djinnit, dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Ils ont tenu des réunions avec le Ministre de la justice du Gouvernement de transition et des représentants du Bureau central national d'INTERPOL, de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale, de la structure de commandement commun et de l'entité chargée de la coordination des activités de police et de sécurité intérieure. Lors d'une conférence de presse tenue à Bissau à l'issue de sa visite, M. Noble a salué le dévouement des services de maintien de l'ordre bissau-guinéens et insisté sur le rôle qu'ils avaient joué dans la création de conditions favorables à la tenue d'élections pacifiques. Il a également souligné qu'il importait que la Guinée-Bissau et les autres pays de la sous-région collaborent avec la communauté internationale pour lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée.

32. Dans une lettre datée du 6 juillet, la délégation de l'Union européenne en Guinée-Bissau a informé le nouveau Ministre des affaires étrangères et de la coopération que, le jour même, le général Melcíades Fernandes, ancien chef d'état-major de l'armée de l'air bissau-guinéenne, avait quitté de sa propre initiative les locaux de l'Union européenne à Bissau où il avait trouvé refuge pendant les 21 mois ayant suivi le coup d'État de 2012. Peu après son départ, le 6 juillet, le général a déclaré à l'agence de presse LUSA et au réseau d'information portugais PNN qu'il remerciait les représentants de l'Union européenne de leur soutien et de leur assistance. Dans un entretien donné au réseau PNN le même jour, le nouveau Secrétaire d'État à l'ordre public a jugé que l'acte du général Fernandes était la conséquence du rétablissement de l'ordre constitutionnel dans le pays.

III. Situation socioéconomique et humanitaire

33. Pendant la période considérée, la situation est restée précaire dans le pays tant sur le plan socioéconomique que sur le plan humanitaire. Du fait du manque de moyens dont il dispose pour recouvrer les impôts et de l'absence prolongée d'appui budgétaire des partenaires de développement, l'État n'était, pour ainsi dire, pas en mesure de s'acquitter de ses obligations élémentaires, notamment la prestation de services sociaux.

34. Le deuxième trimestre de 2014 a été marqué par des manifestations et des grèves organisées par les syndicats en raison, notamment, du non-paiement des salaires. Les grèves ont pratiquement paralysé l'administration publique et eu des effets extrêmement préjudiciables dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Au total, les enfants ont perdu 28 jours d'école à cause des grèves dans l'éducation pendant l'année scolaire 2013-2014.

35. Le 11 juin, la Guinée-Bissau n'avait exporté que 10 000 tonnes de noix de cajou sur les 70 000 tonnes qu'elle avait en stock. Les exportations ont certes marqué le pas par rapport à la même période de 2013, mais les données disponibles indiquent que la récolte et la vente des noix de cajou ont été relativement bonnes en 2014. En moyenne, le prix au kilo payé aux producteurs s'est situé entre 330 et 335 francs CFA pour un prix de référence qui avait été fixé à 250 francs CFA par le Gouvernement de transition.

36. Depuis le début de l'épidémie de fièvre Ebola en Guinée voisine, aucun cas n'a été recensé en Guinée-Bissau. L'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres partenaires ont continué à aider le pays à renforcer la surveillance épidémiologique. Avec leur appui, le Ministère de la santé a mis en place une permanence téléphonique d'urgence. De plus, des missions hebdomadaires conjointes ont été menées sur le terrain dans les régions les plus vulnérables pour maintenir l'alerte et poursuivre la mise en œuvre des programmes de surveillance, de renforcement des capacités et de sensibilisation des habitants.

37. Au cours de la période considérée, trois décès dus au choléra ont été enregistrés dans des centres de santé de Calaque, dans la région de Tombali (sud du pays). L'UNICEF et ses partenaires ont procuré aux centres des fournitures médicales de base, apporté un appui technique et formé le personnel au traitement et à la prévention du choléra. Des opérations de prévention et de sensibilisation ont eu lieu dans les villages et les foyers les plus vulnérables de la région.

38. Le 30 mai, la Banque mondiale a approuvé le déblocage de 22,5 millions de dollars (17,2 millions de prêts et 5,3 millions de dons) destinés à financer le projet de modernisation d'urgence des services d'approvisionnement en eau et en électricité en Guinée-Bissau. L'objectif du projet était de rétablir et d'élargir l'accès à l'eau potable et d'améliorer la fiabilité du réseau de distribution d'électricité à Bissau.

39. Le 12 juin, le PNUD s'est lancé dans la distribution de 1 million de moustiquaires dans le cadre d'une campagne nationale de sensibilisation destinée à appuyer la lutte contre le paludisme. La campagne, qui a coûté 5,8 millions de dollars, a été financée par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et devrait encore réduire le nombre de décès provoqués par le paludisme.

IV. Observations

40. Le taux élevé de participation au deuxième tour de l'élection présidentielle, de même que l'ordre et le calme qui ont régné pendant le scrutin, sont un signe de la volonté des Bissau-Guinéens de rétablir l'ordre constitutionnel dans leur pays. Je rends hommage à l'ensemble de la population pour le remarquable sens civique dont elle a fait preuve tout au long du processus électoral et pour sa détermination à mettre un terme à la transition de façon pacifique et démocratique.

41. Je tiens à remercier une nouvelle fois les partenaires internationaux de la Guinée-Bissau, en particulier l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise, la CEDEAO et l'Union européenne, ainsi que les États Membres, de leur aide financière et technique, du concours qu'ils ont apporté en matière de sécurité et de la volonté et l'énergie inentamables avec lesquelles ils ont coordonné les

initiatives internationales et veillé à ce qu'elles répondent bien aux besoins suscités par la crise.

42. La prestation de serment du Président de la République et des nouveaux députés, ainsi que la nomination du nouveau Premier Ministre et de son gouvernement, qui ont maintenant tous pris leurs fonctions, ont marqué le rétablissement de l'ordre constitutionnel. Néanmoins, il est indispensable à la préservation de cet ordre qu'il continue d'être appuyé et respecté. C'est à cette condition que le pays pourra connaître une stabilité politique et une paix durables.

43. J'engage le nouveau pouvoir élu à stimuler le respect de l'ordre constitutionnel et de l'état de droit en faisant prévaloir et en adoptant lui-même une gouvernance transparente, en luttant contre la corruption et les trafics, en établissant des relations harmonieuses entre civils et militaires et en garantissant à tous le respect des droits de l'homme. C'est l'occasion pour le pays d'écrire une nouvelle page de son histoire, dans laquelle des coups d'État n'ont pas leur place.

44. Je constate avec satisfaction que les nouveaux dirigeants se sont engagés à instaurer un dialogue ouvert à tous et à œuvrer en faveur de la réconciliation nationale. J'invite tous les acteurs politiques à emprunter cette voie au moment où le pays s'attache à arrêter et à mettre en œuvre les grandes priorités nationales. Je prends acte des promesses du Président, M. Vaz, et du Premier Ministre, M. Simões Pereira, qui ont pris l'engagement d'aller vers la réconciliation nationale par le dialogue et de ne négliger aucune possibilité d'y parvenir. Dans la mesure où les autorités de la Guinée-Bissau s'efforceront, dans les prochains mois, d'instaurer de bonne foi un dialogue de réconciliation nationale, l'Organisation des Nations Unies se tiendra à leur disposition pour les conseiller, y compris en ce qui concerne les normes internationales de protection des droits de l'homme et la lutte contre l'impunité.

45. Le nouveau Gouvernement a hérité d'une situation socioéconomique d'autant plus difficile à redresser que les ressources publiques sont limitées. En tout état de cause, il doit s'efforcer d'améliorer de façon tangible le niveau de vie de la population, notamment en versant régulièrement le traitement des fonctionnaires, en menant l'année scolaire à son terme, en relançant la production agricole, y compris celle des noix de cajou, et en garantissant l'approvisionnement régulier en eau et en électricité. J'engage les partenaires internationaux à prêter une assistance généreuse au nouveau Gouvernement pour l'aider à court terme à s'acquitter de ses obligations et à assurer un certain nombre de services sociaux. La consolidation de la paix pourrait souffrir de tout éventuel retard dans l'apport de cette aide.

46. À moyen et long terme, il serait essentiel que les autorités s'emploient à viabiliser la politique budgétaire et à attirer des investissements internationaux. Un programme visant à assurer la stabilité et le développement du pays, assorti d'objectifs clairs, devrait être au cœur des discussions qui se tiendront à l'occasion de la conférence des donateurs qu'il est prévu d'organiser d'ici à la fin de 2014, en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et les partenaires de la Guinée-Bissau.

47. Les ressources naturelles dont dispose la Guinée-Bissau ne sont pas suffisantes pour permettre à elles seules le développement du pays. Par ailleurs, il importe que les produits de l'exploitation de ces ressources bénéficient à l'ensemble de la population et non à quelques individus, ce qui exige une forte volonté politique de

faire passer le bien public avant les intérêts personnels. Je salue l'engagement que les nouvelles autorités ont déjà pris de se montrer fermes en la matière. Je les invite à collaborer étroitement avec les entreprises et les investisseurs privés, les organisations de la société civile, les États Membres et les organisations internationales en vue de faire de la transparence et de la viabilité de la gestion des ressources naturelles l'une des grandes priorités nationales. Je demande instamment aux partenaires internationaux et aux organismes des Nations Unies d'aider le pays à gérer ses ressources naturelles suivant de bonnes pratiques axées sur la transparence, le but étant de garantir l'exploitation rationnelle et viable des ressources et de protéger l'environnement.

48. En ce qui concerne la sécurité, la situation s'est améliorée au cours des derniers mois mais, dans l'ensemble, elle reste précaire. Le pays continuera à compter sur l'assistance actuellement fournie par la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau. Je note à cet égard que les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont recommandé que le mandat de la Mission soit réexaminé d'ici au 31 décembre 2014. J'apprécie également qu'ils aient encouragé le nouveau Gouvernement à adopter et appliquer un calendrier de réforme complet avec le concours de la CEDEAO et d'autres partenaires internationaux.

49. Je continuerai à participer activement à ce processus, comme m'en a prié le Conseil de sécurité dans sa résolution 2048 (2012), de manière à harmoniser les positions respectives des partenaires internationaux, en particulier l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise, la CEDEAO et l'Union européenne. Je m'attacherai aussi à garantir la coordination et la complémentarité maximales des initiatives internationales, aux fins de l'élaboration d'une stratégie globale et intégrée visant à mettre en œuvre la réforme du secteur de la sécurité et les réformes politiques et économiques, ainsi qu'à réprimer le trafic de drogue et à lutter contre l'impunité.

50. Le principal objectif fixé par le Conseil de sécurité dans la résolution 2048 (2012), à savoir le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau, ayant été atteint, je recommande que le présent rapport sur cette question soit le dernier et demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce sujet (comme je le lui ai demandé dans une lettre datée du 13 août 2014). Toutes nouvelles informations relatives à la mise en œuvre des autres éléments de la résolution, y compris son paragraphe 3, et aux questions plus générales concernant la consolidation de l'ordre constitutionnel pourraient être communiquées dans mon rapport semestriel sur le BINUGBIS, et le Conseil continuerait de pouvoir entendre autant d'exposés que nécessaire sur la question.

51. Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude au personnel du BINUGBIS et à l'équipe de pays des Nations Unies, qui ont travaillé avec zèle et détermination sous la direction de mon Représentant spécial, José Ramos-Horta. Je suis reconnaissant à ce dernier pour ses qualités de chef et son dévouement passionné à la cause de la Guinée-Bissau, deux facteurs de réussite importants. Je remercie également les partenaires régionaux et internationaux de la Guinée-Bissau de s'être mobilisés pour rétablir l'ordre constitutionnel et pacifier le pays.
